

Conditions générales de vente & règlement intérieur

Cours collectifs Théïa — Saison 2026–2027 — Version 1 du 29 juillet 2026

Fiche d'identification du professionnel

Nom commercial : Théïa

Entrepreneur individuel : Céline Roth

Adresse professionnelle : 23 rue haute – 67150 UTTENHEIM

SIRET : 93363446100018

Adresse électronique : bienetre.theia@gmail.com

Téléphone : 06.59.71.31.18

Assurance responsabilité civile professionnelle : MULTI PRO CREDIT MUTUEL I8 1033211

Carte professionnelle d'éducateur sportif : En cours de délivrance

Médiateur de la consommation : Société de la Médiation Professionnelle – Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez – www.mediateur-consommation-smp.fr

Dans le présent document, « Théïa » désigne l'entreprise individuelle identifiée ci-dessus et « le Participant » toute personne physique souscrivant ou bénéficiant d'une prestation de cours collectif.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») et le règlement intérieur encadrent l'inscription, le paiement et la participation aux cours collectifs proposés par Théïa, notamment les cours FitMix, Recabic et Step débutant, ainsi que toute activité ultérieure expressément rattachée aux présentes conditions.

Elles sont communiquées au Participant avant toute inscription et prévalent sur tout document contradictoire, sauf accord écrit particulier. La validation du formulaire d'inscription et la case d'acceptation des CGV matérialisent l'accord du Participant.

2. Prestations, planning et capacité

Les caractéristiques essentielles des cours, leurs horaires, lieux, niveaux, périodes de fonctionnement et tarifs sont présentés sur les supports de communication de Théïa et/ou dans le formulaire d'inscription.

- Les cours sont dispensés en petits groupes, dans la limite de 12 participants par séance.
- Aucun cours n'est assuré pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf séance exceptionnelle annoncée à l'avance par Théïa.
- La durée indicative d'un cours est celle figurant au planning. Un léger décalage n'ouvre pas droit à remboursement.
- Théïa peut adapter le contenu d'une séance au niveau du groupe, au matériel, au lieu et aux impératifs de sécurité.

Période annuelle de cours : du 8 septembre 2026 au 30 juin 2027, selon le calendrier communiqué.

Périodes de fermeture : vacances scolaires de la zone B et jours fériés, sauf cours exceptionnel annoncé à l'avance. Aucun cours n'est assuré le 11 novembre 2026.

Adresse du lieu de pratique : CLUB HOUSE – rue de Westhouse 67150 UTTENHEIM

3. Conditions d'inscription et formation du contrat

L'inscription est nominative, personnelle et non cessible. Elle devient définitive après :

1. la réception du formulaire d'inscription complet ;
2. l'acceptation des présentes CGV et du règlement intérieur ;
3. la validation du questionnaire préalable à la pratique et, le cas échéant, la remise d'un avis médical demandé ;
4. l'acceptation du prix et des modalités de paiement communiqués ;
5. la confirmation écrite de Théïa, sous réserve des places disponibles. Le fait qu'un paiement ne soit pas encore encaissé n'empêche pas la formation du contrat : le montant convenu reste alors dû.

Participants mineurs

Les cours collectifs sont accessibles à partir de 14 ans. Toute inscription d'un participant mineur nécessite l'autorisation de son représentant légal. Celui-ci doit compléter les informations et autorisations demandées, accepter les présentes CGV et le règlement intérieur, et fournir ses coordonnées ainsi qu'un numéro permettant de le joindre en cas d'urgence.

L'inscription définitive reste soumise à l'accord de Théïa afin de vérifier que le cours choisi est adapté à l'âge, à l'autonomie et à la condition physique du Participant. Théïa peut proposer un autre cours ou refuser l'inscription si les conditions nécessaires à une pratique adaptée et sécurisée ne sont pas réunies.

Toute fausse déclaration ou omission susceptible de compromettre la sécurité du Participant ou du groupe peut justifier un refus d'inscription ou une suspension de participation, sans préjudice du traitement équitable des sommes déjà versées au regard des prestations effectivement fournies.

4. Formules, durée et accès hebdomadaire

Le Participant choisit un abonnement trimestriel ou annuel donnant accès au nombre de cours hebdomadaires indiqué lors de l'inscription (1, 2, 3 ou 4 cours par semaine), ou un cours à l'unité.

L'abonnement trimestriel est conclu pour le trimestre indiqué lors de l'inscription. L'abonnement annuel est conclu pour la saison 2026–2027. Les abonnements ne se renouvellent pas automatiquement.

Règle essentielle

Les séances non utilisées au cours d'une semaine ne sont ni cumulables, ni reportables, ni remboursables. Le droit hebdomadaire repart à zéro chaque semaine.

5. Créneau habituel et changements de cours

Lors de son inscription, le Participant choisit un ou plusieurs créneaux habituels correspondant à sa formule. Chaque créneau validé lui réserve une place pendant la période d'abonnement, sous réserve des modifications de planning prévues à l'article 10.

Le Participant peut remplacer ponctuellement un cours habituel par un autre cours de la même semaine depuis son espace personnel. Le changement n'est effectif qu'après confirmation affichée par le service et demeure soumis aux places disponibles, à la compatibilité du niveau et au respect du nombre de cours hebdomadaires souscrit. Le cours remplacé est alors automatiquement retiré de ses réservations. En l'absence de confirmation, le créneau habituel reste applicable.

La procédure de changement et les places disponibles sont accessibles dans l'espace personnel du Participant ou par tout autre canal annoncé par Théïa.

6. Absences, annulations et retards du Participant

- Toute absence doit être signalée dès que possible, notamment depuis l'espace personnel, afin de permettre la réattribution éventuelle de la place.
- L'absence, même signalée, ne crée aucun droit à report, rattrapage, crédit, avoir ou remboursement, sauf disposition expresse de l'article 9. Une fois le cours commencé ou passé, l'absence ne peut plus être modifiée depuis l'espace personnel.

- Une place libérée peut être attribuée à un autre Participant sans créer de contrepartie au bénéfice de la personne absente.
- En cas de retard, l'accès peut être refusé lorsque l'échauffement est terminé ou lorsque l'intégration tardive compromet la sécurité. La séance reste due.

Délai conseillé pour prévenir d'une absence : le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant le début du cours.

7. Tarifs et paiement

Les prix applicables sont ceux indiqués sur les supports de communication de Théïa et dans le formulaire d'inscription au moment de la souscription. Ils sont exprimés en euros, toutes taxes comprises. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Théïa peut proposer ponctuellement des offres promotionnelles. Les conditions, la durée et les tarifs de chaque offre sont communiqués au Participant avant son inscription. Le tarif applicable est celui expressément accepté lors de la souscription.

Les abonnements sont proposés sous forme trimestrielle ou annuelle, pour une à quatre séances par semaine. Ils permettent d'accéder aux différents cours proposés, dans la limite du nombre de séances hebdomadaires souscrit et des places disponibles.

Le prix de l'abonnement devient dû dès la confirmation de l'inscription par Théïa, même lorsque son encaissement intervient ultérieurement.

Le cours à l'unité et tout cours supplémentaire ajouté en dehors de l'abonnement sont facturés 10 € par séance, sous réserve des places disponibles.

Le prix est payable intégralement dès la confirmation de l'inscription par Théïa. Le montant reste dû lorsque son encaissement intervient ultérieurement. Aucun paiement échelonné n'est proposé.

Une note est remise conformément aux obligations légales, notamment pour toute prestation d'un montant supérieur à 25 € TTC, ainsi que sur demande du Participant lorsque son montant est inférieur.

Moyens de paiement acceptés : virement, chèque ou espèces.

8. Droit de rétractation pour les inscriptions à distance

Lorsque le contrat est conclu à distance (notamment par formulaire en ligne, courrier électronique ou téléphone), le Participant consommateur dispose, en principe, d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

La rétractation peut être exercée au moyen du formulaire figurant en annexe ou par toute déclaration écrite dénuée d'ambiguïté adressée à Théïa avant l'expiration du délai.

Si le Participant demande expressément le commencement des cours avant la fin du délai de rétractation, il reste redevable, en cas de rétractation, du montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision. Il ne perd son droit de rétractation qu'en cas d'exécution complète du service avant la fin du délai, après demande et reconnaissance expresses conformes à la loi.

9. Santé, grossesse et motif légitime

Le Participant déclare être apte à pratiquer les activités choisies et s'engage à signaler, avant la séance, toute douleur, blessure, grossesse, traitement ou situation susceptible de nécessiter une précaution ou une adaptation. Théïa ne réalise aucun diagnostic médical.

Un certificat médical n'est pas exigé de manière systématique, mais Théïa peut demander un avis médical en cas de doute raisonnable sur la sécurité de la pratique. Le refus de fournir cet avis peut conduire à une suspension temporaire de participation.

En cas d'incapacité médicale imprévisible empêchant toute participation pendant au moins quatre semaines consécutives, attestée par un certificat ne mentionnant que la durée de l'inaptitude nécessaire au traitement de la demande, le Participant peut solliciter par écrit :

- une suspension lorsque le calendrier permet une reprise avant la fin de la période de cours ; ou

- si la reprise est impossible, une résiliation pour motif légitime avec remboursement prorata temporis des semaines complètes restant à courir, déduction faite des éventuels avantages tarifaires devenus sans objet.

La demande doit être formulée dans un délai raisonnable après la survenance de l'empêchement. Aucune suspension ou résiliation rétroactive n'est accordée pour une période antérieure à la demande, sauf impossibilité justifiée.

10. Modification ou annulation par Théïa

Théïa peut remplacer l'intervenant, modifier ponctuellement le lieu ou l'horaire, ou adapter le contenu, lorsque cela est nécessaire au bon déroulement ou à la sécurité du cours. Le Participant est informé dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation isolée imputable à Théïa, celle-ci propose prioritairement une séance de remplacement ou un accès équivalent. À défaut, un avoir ou un remboursement proportionnel est accordé.

En cas de fermeture prolongée ou de modification substantielle empêchant durablement l'exécution du contrat, les parties recherchent une solution équitable (report, substitution, avoir ou remboursement prorata temporis). Aucune clause de force majeure ne prive le Participant des droits impératifs prévus par la loi.

11. Résiliation anticipée et cession

Hors droit de rétractation et motif légitime prévu aux présentes, l'abonnement à durée déterminée ne peut être résilié unilatéralement avant son terme et les sommes dues restent exigibles.

Peuvent notamment être examinés comme motifs légitimes, sur justificatif : incapacité médicale durable, grossesse contre-indiquant la pratique, déménagement ou mutation professionnelle rendant manifestement impossible l'accès aux cours. La résiliation prend effet à la date de réception du dossier complet ou à une date ultérieure justifiée.

L'abonnement est personnel et ne peut être cédé ou prêté à un tiers sans accord écrit préalable de Théïa.

12. Sécurité, tenue et comportement

- Le Participant respecte les consignes de l'animatrice, les règles du lieu d'accueil et les limites liées à son état physique.
- Une tenue adaptée, des chaussures propres lorsque requises, une hydratation suffisante et le matériel demandé sont nécessaires.
- Le Participant utilise le matériel conformément aux consignes et signale immédiatement toute défectuosité ou incident.
- Tout comportement dangereux, violent, discriminatoire, harcelant ou portant atteinte à la dignité d'autrui est interdit.
- Théïa peut interrompre la participation d'une personne dont le comportement met en danger le groupe. Une exclusion définitive ne peut intervenir qu'après information de l'intéressé et examen proportionné de la situation, sauf urgence de sécurité.
- Les effets personnels restent sous la surveillance de leur propriétaire. Théïa ne répond pas des pertes ou vols sans faute démontrée de sa part.

13. Responsabilité et assurances

Théïa est tenue à une obligation de sécurité et d'encadrement conforme à la réglementation applicable et est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. Sa responsabilité ne peut être exclue en cas de faute, de manquement à ses obligations légales ou de dommage qui lui serait imputable.

Le Participant demeure responsable des dommages qu'il cause par le non-respect des consignes, une utilisation inappropriée du matériel ou une déclaration volontairement inexacte. Il est recommandé de disposer d'une garantie responsabilité civile personnelle et, s'il le souhaite, d'une assurance individuelle accident.

14. Espace personnel et communications

Les informations pratiques peuvent être transmises par courrier électronique, via l'espace personnel Théïa, par mail, SMS ou par tout autre canal accepté. Le Participant conserve la confidentialité de son code personnel et signale sans délai toute utilisation anormale de son accès.

Les informations essentielles restent communiquées par courrier électronique.

15. Droit à l'image

Toute prise ou utilisation identifiable de l'image ou de la voix d'un Participant à des fins de communication nécessite une autorisation distincte, facultative, précise quant aux supports et à la durée. Le refus ou le retrait de cette autorisation n'a aucune incidence sur l'accès aux cours.

16. Données personnelles et données de santé

Théïa traite les données nécessaires à l'inscription, au paiement, à l'organisation des cours, à la sécurité des participants, à la gestion des demandes et au respect de ses obligations légales.

- **Responsable du traitement** : l'entrepreneur individuel identifié en tête du document.
- **Données administratives** : identité, coordonnées, formule, créneaux, paiements, présences et échanges utiles.
- **Données de santé** : uniquement les informations strictement nécessaires à la sécurité et aux adaptations ; leur traitement repose sur le consentement explicite lorsqu'il est requis.
- **Destinataires** : Théïa et, dans la stricte mesure nécessaire, ses prestataires techniques habilités pour l'hébergement, les formulaires et la gestion de l'espace personnel, agissant pour son compte.
- **Durées** : données opérationnelles pendant la relation contractuelle puis archivage limité aux délais légaux ; données de santé supprimées au plus tard trois mois après la fin de l'abonnement, sauf obligation ou litige justifiant une conservation plus longue.
- **Droits des participants** : chaque Participant peut demander à Théïa de consulter ou de corriger les informations le concernant et, lorsque la loi le permet, de les supprimer. Il peut également demander d'en limiter l'utilisation, s'opposer à certains traitements et retirer son consentement au traitement de ses données de santé. Il peut enfin déposer une réclamation auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.
Les demandes relatives aux données personnelles doivent être adressées à bienetre.theia@gmail.com. Le retrait du consentement au traitement des données de santé n'a pas d'effet rétroactif. S'il empêche Théïa de disposer des informations indispensables à la sécurité du Participant, sa participation pourra être suspendue après un échange avec celui-ci.

17. Réclamations et médiation

Toute réclamation doit d'abord être adressée par écrit à Théïa, à l'adresse bienetre.theia@gmail.com ou aux coordonnées indiquées en tête du document, en décrivant les faits et la solution demandée.

Si aucun accord amiable n'est trouvé après une réclamation écrite préalable, le Participant consommateur peut saisir gratuitement la Société de la Médiation Professionnelle, Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez, via www.mediateur-consommation-smp.fr. Le recours à la médiation est facultatif et ne prive pas les parties du droit de saisir la juridiction compétente.

18. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales applicables. Aucune clause ne peut priver le consommateur des protections impératives dont il bénéficie.

19. Mise à jour et divisibilité

La version applicable est celle acceptée lors de l'inscription. Toute modification substantielle en cours de contrat est communiquée au Participant et ne peut réduire rétroactivement ses droits sans son accord. Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeurent en vigueur.

Annexe 1 — Formulaire type de rétractation

Pour toute inscription conclue à distance

À l'attention de : Céline Roth El – Théïa, 23 rue haute 67150 UTTENHEIM, bienetre.theia@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de cours collectifs ci-dessous :

Formule souscrite :

Date de conclusion du contrat :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Adresse électronique :

Date :

Signature (uniquement en cas d'envoi papier) :